



Paris, le 10 septembre 2020

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Groupe de Travail spécial COVID – 19 DDI du 8 septembre 2020 **Un pseudo CHSCT de rentrée !**

Présidé par le préfet ALBERTINI nouveau Secrétaire général du ministère de l'Intérieur qui en préambule nous a assuré être attentif et vigilant sur la situation sanitaire, cette réunion a été obtenue suite à l'intervention de la secrétaire FO de l'ex CHSCT des DDI.

Les instances formelles seront réunies au plus vite : le CT DDI le 1^{er} octobre et le CHSCT réinstallé en novembre.

Écoute, dialogue social, franchise échange sont les termes employés par le SGMI alors à FO nous disons « Oui Monsieur le SG nous attendons pour tous les agents d'être entendus et surtout écoutés. »

Réalisé en audio conférence dont nous avons mesuré aujourd'hui les limites, nous avons dû interrompre la réunion tant les échanges étaient inaudibles.

Nous vous listons ci-dessous nos questions et interrogations. Le Secrétaire général s'est engagé à nous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

En rappel à la fin de ce compte-rendu la déclaration préalable de FO.

Nos questions posées lors de ce pseudo CHSCT :

• **À retenir :** ce groupe de travail spécial COVID-19 est la seule réponse que le nouveau pilote des DDI a pu proposer aux représentants des personnels des DDI privés de leurs instances et plus particulièrement du CT, tout juste réinstallé par arrêté ministériel du 31/08/2020, mais aussi du CHSCT des DDI en cette période de rentrée. Alors que l'ensemble des agents des DDI se retrouvent face aux questions auxquelles ils sont confrontés avec des conditions sanitaires de plus en plus inquiétantes.

Lors du dernier CHSCT du 24 juin, les représentants FO avaient demandé des consignes claires relatives aux personnes vulnérables auprès de la DSAF de Matignon et de la DMAT du MI. Une expertise de la DGAFP était attendue concernant les modalités de gestion des personnes vulnérables et quant à leur retour au travail

au-delà du 10 juillet 2020, date de fin de la période d'état d'urgence. De même pour les masques, spécifiquement le respect de son port dans les espaces partagés. L'objectif était d'éviter si possible des adaptations des pratiques locales en l'absence de règles édictées au niveau national. Toutefois, nous n'avons pu que constater que les gestions locales ont été très disparates sur le territoire.

Quel protocole sanitaire pour cette rentrée :

- **circulaire du 1^{er} Ministre :** télétravail, protection des agents par les employeurs ministériels...
- **Présentiel :** les missions des agents doivent pouvoir être identifiées....
- **Cas contacts :** l'enquête menée montre qu'1 % des agents ont contracté le

virus, 2 % pour les DDCSPP ; quelles positions possibles pour les agents dits « cas contacts » pour les collègues ? (télétravail ? Maladie ?...)

- **accueil du public ? et Accueil des usagers sur rendez vous ?**

- **Des situations particulières à prendre en compte ?** Fermeture des écoles et structures accueillant les enfants. Cette rentrée scolaire présente déjà des fermetures des structures. Mais que position en **ASA pour garde d'enfants ou télétravail dérogatoire ?**

Attention aux interprétations des services : exemples pendant la période estivale...

- **Personnes vulnérables :** Le télétravail était à privilégier pour les personnes relevant des pathologies reconnues au décret du 5 mai 2020. Ça, c'était avant ! Avant que les agents ne soient rappelés en présentiel pour la majorité d'entre eux. Seulement, en cette période de rentrée et de recrudescence de la propagation du virus, leurs positions doivent être réévaluées. Le décret du 29 août dernier a fortement restreint les cas de vulnérabilité reconnue pour qu'un agent puisse bénéficier d'ASA en tant que tel ou d'un « isolement » s'il bénéficie d'un certificat médical le préconisant.

- Les agents ayant contracté le COVID vont-ils être soumis **au jour de carence ?**

- **Télétravail :** Le recours au télétravail serait revenu aux règles de droit commun. Impensable en ces périodes troubles et incertaines.

- **Les masques**

Dans le périmètre des DDI des masques jetables ou réutilisables ont été remis

La dotation restante autour de 10 millions de masques

Un RETEX interministériel

- **RETEX MI:** quels impacts pour les DDI ? Le RETEX se base sur les filières métiers, quid des sollicitations pour les DDI ?

- **Le médecin de prévention du MI a salué l'engagement exceptionnel des services durant cette période**

- **Clusters dans les abattoirs :**

Suite aux cas de contamination dénombrés dans 4 abattoirs différents. Tous les agents de ces abattoirs ont été testés et 1 seul cas

a été détecté. Désormais les campagnes de dépistage se discutent région par région avec l'ARS. Les agents des abattoirs d'Île-de-France seront testés.

Ces situations sont bien connues du Ministère de l'Agriculture et sont suivies par **Force Ouvrière** dans le cadre des spécificités métiers.

Dialogue social

Tous les DUERP de chaque DDI doivent être mis à jour : quel état des lieux ?

Réforme territoriale de l'État

La mise en œuvre des SGC est reportée au 1^{er} janvier 2021 et les réunions locales sont programmées dans plusieurs départements et une réunion nationale des préfigurateurs a été programmée le 2 juillet, alors qu'aucun nouveau calendrier n'est établi par le SGG. De même pour les restructurations locales engagées, plates-formes, mutualisations... **Quelle est la position du nouveau pilote ?**

Force Ouvrière a rappelé sa demande de moratoire concernant ces réformes, restructurations et suppressions de postes demandé dès le début de la crise et l'arrêt de ces dernières tant qu'un bilan et des enseignements ne sont pas tirés de ces mois de crise ! Des sujets qui relèvent du comité Technique des DDI devant être réinstallé et convoqué le 1^{er} octobre prochain.

Médecine de prévention / RPS

Force Ouvrière rappelle :

- l'accompagnement nécessaire par les personnels médico-sociaux pour tous les agents qui en éprouvent le besoin.

- Le maintien des cellules d'écoute ministérielles actives au-delà de l'état d'urgence.

Force Ouvrière demande que soient alloués les moyens nécessaires et des crédits supplémentaires si besoin d'actions locales pour la médecine de prévention.

Moyens alloués pour le télétravail

- **Moyens informatiques :** un point sur le déploiement des 6000 postes du MI promis à la fin juillet. Où en est-on ?

- **Moyens personnels des agents :**

Une fin de non-recevoir nous a été jusqu'à présent opposée pour la prise en charge des

consommables avancés par les agents.

Toujours pas de changements ?

Des facultés horaires seront remises en place : casper a été paramétré pour une prise en compte des horaires entre 10 h et 22 heures pour les agents résidents dans les départements où le virus circule et dans le cas où plusieurs agents devraient partager le même bureau

Mais attention aucun agent ne restera seul dans sa structure.

Le télétravail sera assoupli comme ce fut le cas pendant la période de confinement

Un groupe de travail se réunit demain après midi

Nous vous ferons connaître les réponses à nos questions

N'hésitez à prendre contact avec vos représentants Force Ouvrière !

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris



Pseudo-CHSCT des DDI du 8 septembre 2020 Déclaration préalable de FO

Monsieur le Secrétaire général,

Suite à notre demande de réunion d'un CHSCT des DDI dédiée à l'évolution des conditions de continuité d'activité en DDI au regard du contexte sanitaire de rentrée, l'administration a été amenée à reconnaître qu'elle en était incapable suite à la signature du décret du 14 août 2020. Un décret dont la signature estivale précipitée a entraîné la dissolution des instances nationales représentatives des DDI. Si nous renvoyons l'analyse de l'ensemble des effets de ce texte à d'autres occasions, nous ne pouvons que pointer l'incongruité de supprimer le CHSCT des DDI en pleine crise sanitaire, de priver de dialogue social formel national 27 000 agents présents dans 230 services de l'État.

Si nous prenons acte de la programmation de cette réunion, dont nous attendons des éléments positifs allant dans le sens de la protection des agents que nous représentons, elle ne saurait tenir lieu de consultation formelle telle les textes le prévoient concernant des mesures impactant leurs conditions de travail. Aussi, nous demandons qu'en l'attente de la re-composition des instances propres aux DDI, le projet de note du ministère de l'Intérieur qui en sera issue fasse l'objet d'une consultation des différents CHSCT-M.

Sur le fond du sujet qui nous concerne aujourd'hui, cette séance de rentrée s'inscrit dans un contexte toujours aussi lourd en rapport avec la situation sanitaire. Depuis le 12 juin et durant l'été, la plupart des messages et consignes gouvernementales sont allés dans le sens d'une normalisation des conditions de protection des salariés, laissant penser que la situation était revenue à la normale (y compris pour les personnes vulnérables).

Depuis le 12 juin, l'ensemble des services territoriaux de l'État subissent une pression préfectorale pour un retour généralisé et forcé en présentiel total. Le ministère de l'Intérieur allant jusqu'à écrire dans son instruction du 31 juillet applicable aux DDI que « le télétravail a désormais vocation à s'exercer dans les règles de droit commun », ce qui s'est traduit dans la plupart des cas comme une injonction à interdire le télétravail. Cette banalisation institutionnalisée de la période pour afficher une reprise d'activité qui ne s'est jamais arrêtée, explique la remontée d'un relâchement général en matière de gestes barrières. **On dirait que tout cela a été fait pour se donner rendez-vous pour la deuxième vague...**

Depuis lancement du déconfinement, FO a appelé au maintien de la vigilance à tous les niveaux pour éviter un « retour de vague » !

Cette deuxième vague, que personne ne souhaite, il semble bien qu'elle soit probablement devant nous. Reste à en mesurer la hauteur, et à mesurer comment les pouvoirs publics parviendront à en amortir les effets.

Dès la présentation des orientations du nouveau protocole sanitaire le 18 août dernier aux organisations syndicales par la ministre du Travail, la généralisation du port du masque au travail, ainsi que l'encouragement au télétravail ont été affirmés en préparation de la publication du nouveau protocole sanitaire publié le 31 août.

Pour FO, la solution du télétravail reste donc bien une solution à promouvoir quand elle est possible et souhaitée par les agents. Ce n'est pas la ministre du Travail qui nous contredira, ce n'est pas la circulaire du 1^{er} septembre du Premier ministre pour la Fonction Publique de l'État qui nous contredira...

Il n'y a aucune raison que le ministre de l'Intérieur nous contredise !

Dans ce contexte, **FO reste par ailleurs très vigilante quant à la situation des agents** concernés par des situations médicales et des problématiques de garde d'enfants qui s'annoncent à nouveau difficiles en cette rentrée. Sachant que la quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail prévue dans la circulaire du 1^{er} septembre ne permet pas de faire du télétravail une solution, ni pour les agents confrontés à un risque plus élevé (cluster) ni pour les agents vulnérables.

FO exige que les agents publics soient équipés de masques en quantité suffisante pour répondre aux besoins et que l'hygiène des masques lavables soient à la charge de l'employeur. Ce devrait être un droit des agents fixé par la réglementation. FO veillera à ce que cette instruction, même si elle ne figure que dans une simple circulaire, soit respectée.

Pour FO, au-delà du seul périmètre des DDI, des mesures d'urgence doivent être prises, à commencer par :

- Placer en autorisation spéciale d'absence tous les agents qui sont confrontés au virus SARS-CoV-2 sur leur lieu de travail, ainsi que tous les personnels à risque tels qu'ils sont définis par le Haut Conseil de santé publique.
- Le dépistage organisé par les employeurs publics de tous les agents susceptibles d'avoir été en contact avec le virus sur leur lieu de travail.
- L'abrogation du jour de carence.

Il est temps que le gouvernement mette en œuvre des mesures réellement protectrices et durables pour la santé des agents publics, pour éviter que les principaux clusters de l'automne soient les services de l'État !

Sans présager de la hauteur de la deuxième vague, la capacité de nos services à affronter une nouvelle crise reste à démontrer.

Alors que les fonctions support des DDI sont clairement déstabilisées par la préfiguration des SGC, on peut s'inquiéter sur la capacité réelle des directions à respecter leurs obligations réglementaires. Nous sommes demandeurs de données sur le niveau de prise en compte du risque COVID dans les DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels).

Au delà de la question sanitaire, le retour d'expérience de cette crise a vocation à ouvrir de nouvelles perspectives en matière de conditions de travail

Pour aller plus loin dans les constats à prendre en compte pour la suite, y compris en matière de conditions de travail, FO a lancé dès le mois de juin une enquête en ligne pour recueillir le témoignage des agents des DDI, leur vécu de cette crise, ainsi que leurs enseignements et attentes.

Autant dire que les réponses collectées confirment les éléments que nous avons pu porter dans les instances durant le confinement/déconfinement, les CHSCT en particulier.

Les résultats de cette enquête, que l'administration aura du mal à nier y compris au travers de sa propre enquête, **confirment et confortent la plupart des constats et alertes de nos représentants locaux durant la crise** (qui eux aussi sont restés sur le front!). **Ils invitent à ce que des suites concrètes soient apportées** pour prendre en compte les enseignements de cette crise (moyens des services, protection des agents, organisation des missions, capacité des réseaux...).

FO demande dans ce cadre l'ouverture de réelles négociations pour améliorer les conditions de travail et l'organisation du temps de travail, élargir et améliorer le télétravail choisi (plébiscité à 90% par les agents), et traiter la question du droit à la déconnexion.

Nous restons attachés à ce que la nécessaire intégration des enseignements issus de la crise en cours ne fasse pas oublier les sujets inscrits dans la feuille de route du CHSCT des DDI. Au même titre que le sujet immobilier sur lequel nous demandons un point spécifique : des projets touchant nos services dans le cadre des opérations de rénovation énergétique programmées dans les cités administratives sont en cours et nous demandons à veiller à la prise en compte des conditions de travail de l'ensemble des agents concernés, et à ce que ces opérations ne motivent pas l'aspiration de nos secrétariats généraux dans les SGC.

Si le nouveau gouvernement voulait enfin écouter, la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » serait par ailleurs suspendue, en particulier pour ce qui est de la suppression des CHSCT (9 agents sur 10 sont contre leur suppression ou leur affaiblissement).

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants Force Ouvrière